

Le 24/08/2022

AVIS AUX USAGERS 22/2022

OBJET : Pollution aux Algues Marines dans le port de Fécamp :

Suite à une pollution aux algues marines constatée par les surveillants de port, il rappelle les interdictions suivantes dans l'enceinte du port de Fécamp :

- Interdiction de pêcher ;
- Interdiction de se baigner et de pratiquer les sports nautiques ;
- Interdiction de pratiquer la plongée sous-marine ;

Nous vous communiquerons de plus amples informations à ce sujet prochainement.

Nikolaz LE VOT-BOVY

Maître de port

Bonjour,

Une pollution probablement due à la présence d'une algue marine a été observée dans l'avant-port du port de Fécamp.

Dans l'attente de résultats d'analyses, nous vous invitons à la plus grande vigilance et vous rappelons notamment l'interdiction de baignade et sports nautiques, de plongée sous-marine ainsi que la pêche sur l'ensemble du domaine public maritime comme notifié dans les articles 29-2, 29-3 et 29-4 du règlement particulier de police du port de Fécamp.

Merci de diffuser cette information à vos contacts.

Cordialement.

Noël Jean-François

Chef des pontiers.

Surveillant de port.

Port de Fécamp

Port de pêche du Havre.

Direction : Ports Départementaux, Bacs et Voies vertes

Service : Ports Départementaux.

Port de FECAMP

Tel : 02-35-28-25-53